



**GRÈVE NATIONALE TOUS SERVICES
LE 10 NOVEMBRE 2022**

2022 : LA HAUSSE DES SALAIRES N'EST PAS SUFFISANTE !

Le 18 octobre a été une journée de grève puissante sur les salaires à la SNCF.

La plupart des assemblées générales, qu'elles aient décidé de reconduire le 19 ou non, ont demandé une suite rapide.

La CGT répond à leur demande en appelant à la grève le 10 novembre.

Nous n'acceptons pas la décision de la Direction SNCF de clore les négociations 2022.

Avec 5,8 % d'inflation en 2022, les cheminots perdraient encore plus de pouvoir d'achat que les années précédentes si l'on en restait là !

Négociations 2022 ou 2023 ? Il faut choisir !

La Direction SNCF veut clore les négociations 2022.

Autrement dit, cette année, les cheminots ne bénéficieraient que de 1,4 % + 400 €/an d'augmentation des salaires. Le dégel amorcé le 6 juillet était un point positif après 8 années sans augmentation générale. Mais avec 5,8 % d'inflation cette année (prévisions INSEE), nous ne pouvons pas en rester à ces mesures !

Inflation (INSEE)	
2021	1.64 %
2020	0.48 %
2019	1.11 %
2018	1.85 %
2017	1.03 %
2016	0.18 %
2015	0.04 %
2014	0.51 %

Pour rappel, sur les 8 dernières années, avec le gel des salaires, les cheminots ont perdu entre 0,04 % et 1,85 % de pouvoir d'achat par an selon l'inflation de l'année.

En 2022, si nous en restons aux mesures de juillet, les cheminots perdraient entre 2,4 % (pour les plus basses rémunérations) et 3,7 % (pour les plus hautes) de pouvoir d'achat par rapport à l'inflation.

Si, par ailleurs, on n'utilise pas l'indice global d'inflation mais que l'on regarde dans le détail les dépenses réelles d'un salarié, la situation est encore pire :

- Carburants : +19 % de septembre 2021 à septembre 2022 (source Insee), soit +11,2 € pour un plein de 40l ;
- Alimentation : +12,4 % d'octobre 2021 à octobre 2022 (source « Le Monde »), soit +12,7 € pour un chariot de courses ;
- Chauffage : gaz, fioul ou bois +40 à 45 € par mois minimum ;
- Électricité : +3 € par mois (avec tarif régulé, sinon c'est +40 à 50 €).

Si vous faites 2 pleins d'essence par mois, et les courses chaque semaine, vos factures ont déjà augmenté de pratiquement 120 € par mois alors que votre salaire (net) n'a progressé que de 40 à 60 € avec les mesures arrachées en juillet. Il y aurait donc une perte importante de pouvoir d'achat si l'on en reste là.



On ne peut pas en rester à un record de pertes pour 2022 !

La Direction SNCF veut convoquer des NAO 2023 en décembre. Autrement dit, il n'y aurait plus rien à discuter pour 2022, c'est inacceptable ! Pour la CGT il faut une mesure supplémentaire pour 2022 afin qu'aucun cheminot ne perde de pouvoir d'achat. Il faut des NAO complémentaires en novembre !

NON la SNCF n'est pas l'entreprise la plus généreuse

Pour stigmatiser les cheminots dans l'opinion publique, la Direction SNCF parle de plus de 6 % d'augmentation de salaire attribués en 2022. Les cheminots pourront faire le calcul en regardant leur fiche de paye.

En réalité les mesures générales ne représentent qu'entre 2,1 % (pour les plus hauts salaires) et 3,4 % (pour les plus bas salaires). Beaucoup de grandes entreprises font mieux. Par exemple :

- Carrefour 5,3 % ;
- Air France 5 % ;
- Total 5 % ;
- Bouygues 4,5 % ;
- La Poste 4 % ;
- Bonduelle 4 % ;
- Kronenbourg 4 % ;
- Airbus 3,9 %.

Ces montants ne sont que des augmentations générales. Ils n'incluent pas les augmentations individuelles (promotion, ancienneté) ou les primes ponctuelles.

Le 10 novembre : une journée qui va peser !

Dans de nombreuses entreprises, des exigences salariales fortes se sont révélées, notamment avec le contexte créé par la grève des raffineries.

Une nouvelle journée d'action interprofessionnelle a été programmée le 10 novembre pour répondre aux demandes de visibilité des luttes salariales dans les entreprises.

Cette journée permet à chaque entreprise de défendre ses propres revendications, et elle permet aussi de porter des revendications globales (hausse du SMIC, égalité salariale femmes-hommes, échelle mobile des salaires).

Une très grosse grève (unitaire) est prévue à la RATP ce jour-là, mais aussi des appels dans la fonction publique et diverses entreprises privées.

Dans le cadre de la nouvelle démarche de concertation immédiate engagée sur les salaires, les 4 organisations syndicales ont été reçues le 26 octobre dernier.

Toutes conviennent que le compte n'y est pas !

La CGT a proposé à l'UNSA, SUD-Rail et CFDT d'agir unitairement le 10 novembre prochain.

Nous regrettons que celles-ci n'aient pas donné de suite favorable à cette proposition. Elles font le choix de renvoyer l'action unitaire à plus tard...

**ALLONS CHERCHER UNE HAUSSE DE NOS SALAIRES
COMPLÉMENTAIRE À CELLE DE JUILLET**

EXIGEONS DE VRAIES AUGMENTATIONS POUR 2022 !

LE 10 NOVEMBRE TOUS ET TOUTES EN GRÈVE

